

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 196/7° L de la Commission permanente de la Chambre des Députés accordant à M° Georges Vimar la concession provisoire de deux parcelles de terrain sises à Djibouti, titre foncier n° 739 et titre foncier n° 937

n° 196/7° L de la

Ministère
MINISTERE DE FINANCEDate de publication
29 juin 1971Numéro JO
n° 14 du 26/07/1971Date du numéro
26 juillet 1971

VISAS

La Commission permanente de la Chambre des:Députés du Territoire Français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, notamment en son article 31, Ile,§ j

Vula délibération n° 151/7e I, du 15 décembre 1970 portant délégation d'une partie des pouvoirs de la Chambre des Députés à la Commission permanente pour l'année 1971;

TEXTE INTÉGRAL

Art.5

Les formalités d'enregistrement et du timbre seront remplies au nom et à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de la Commission permanentede la Chambre des Députés,ORBISSO GADDITO HASSAN.Le Secrétaire de la Commission permanentede la Chambre des Députés.ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.